

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant changement d'affectation du
sapeur 1ère classe Jean-Marie
CHARBONNIER au CIS
GRAULHET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation du sapeur 1ère classe
Jean-Marie CHARBONNIER du centre de secours de LACROUZETTE au
centre de secours de GRAULHET,

VU les avis favorables des chefs de centre de secours de
LACROUZETTE et de GRAULHET,

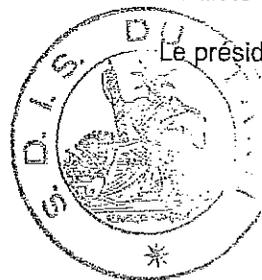
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Jean-Marie CHARBONNIER, sapeur-pompier volontaire au centre de secours
de LACROUZETTE sera affecté au centre de secours de GRAULHET, à compter du 1er septembre 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 04 SEP. 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS ,

Miche BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :